



Convocation et PV du conseil municipal du 30 avril 2026



République Française
Département : HAUTE-GARONNE - Arrondissement : Saint-Gaudens

Commune de Moncaup
HOTEL DE VILLE
31160 MONCAUP

MONCAUP, le 16 avril 2026.

CONSEIL MUNICIPAL

Cher.e Elu.e,

Je vous prie de bien vouloir participer à la séance qui aura lieu le :

jeudi 30 avril 2026 à 14 heures 00

Mairie- Salle du conseil municipal -
Rue du Lavoir

31160 MONCAUP

Ordre du jour:

- 1 - Approbation PV 21/03
- 2 - Vote taux imposition
- 3 - Vote des subventions aux associations
- 4 - Vote Budget Primitif 2026
- 5 - Remboursement avance facture matériel électrique
- 6 - Désignation représentant de la commune au sein de la CLECT
- 7 - Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

Dans l'attente de cette rencontre, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations dévouées,

République Française
Département : HAUTE-GARONNE
Arrondissement : Saint-Gaudens
Commune de Moncaup

Procès-verbal

Le jeudi 30 avril 2026 à 14 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 16 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Sandrine DALLE.

Secrétaire de la séance : Christophe ESCARTIN

Présents : Sandrine DALLE, Christine PICOT, Daniel WEISSBERG, Laurent CAYRE, Christophe ESCARTIN, Marie-Noëlle LAVault

Représentés : Dominique HARRIBEY représenté par Christine PICOT

Absents et excusés :

- **ORDRE DU JOUR** :

- 1 - Approbation PV 21/03
- 2 - Vote taux imposition
- 3 - Vote des subventions aux associations
- 4 - Vote Budget Primitif 2026
- 5 - Remboursement avance facture matériel électrique
- 6 - Désignation représentant de la commune au sein de la CLECT
- 7 - Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

- **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 21/03/2026 A L'UNANIMITÉ**

- **DELIBERATIONS DU CONSEIL** :

- ✓ **Désignation du représentant de la commune de Moncaup au sein de la commission locale dévaluation des charges transférées de la communauté de communes Cagire Garonne Salat (N° DE_019_2026)**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) soumis au régime de taxe professionnelle unique et les communes membres ont l'obligation de créer une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Cette commission, comme son intitulé l'indique, a pour mission principale d'évaluer les transferts de charges communales à l'EPCI.

Aux termes de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, cette commission est renouvelée, après chaque renouvellement municipal, par l'organe délibérant de l'EPCI qui en détermine la composition. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. Chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. La loi ne prévoit pas de dispositions particulières sur le cumul des fonctions des membres : un conseiller

municipal peut donc siéger à la fois au sein de l'organe délibérant de l'EPCI et à la commission d'évaluation des charges.

Mme le Maire expose que le conseil communautaire, en date du 16 avril 2026, a renouvelé la même composition de la CLECT avec un représentant de chaque commune, qui doit être désigné par chaque conseil municipal par délibération.

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts

Vu la délibération de la communauté de communes Cagire Garonne Salat en date du 16 avril 2026 portant création de la commission locale d'évaluation des charges transférées,

Sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité que Mme DALLE Sandrine représente la commune de Moncaup au sein de la CLECT de la communauté de communes Cagire Garonne Salat.

Délibération : adoptée

✓ **Vote du budget primitif (BP) 2026 (N° DE_017_2026)**

Madame le maire rappelle que sur les conseils de la Trésorerie et au vu de l'attente de la réponse ministérielle concernant le budget assainissement, le CFU 2025 de la commune ne peut être soumis à délibération. Par conséquent, seul le budget primitif 2026 sans report peut être présenté et voté au plus tard le 30/04/2026.

Madame le maire présente le budget primitif 2026 de la commune de Moncaup, comme suit :

- Section Investissement :
 - Recettes : 1 300 €
 - Dépenses : 1 300€
- Section Fonctionnement :
 - Recettes : 55 902 €
 - Dépenses : 55 902 €

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2026 de la commune de Moncaup.

Délibération : adoptée

✓ **Vote des subventions aux associations (N° DE_016_2026)**

Madame le Maire, dans le cadre du budget primitif 2026, propose à l'assemblée le versement d'une subvention de 900 € au comité de loisirs et d'animation pour 2026. Le conseil municipal à l'unanimité approuve le versement pour 2026 d'une subvention au comité de loisirs et d'animation de Moncaup de 900 € (neuf cent euros).

Délibération : adoptée